



Municipalité de Baie-Johan-Beetz

15a, rue du Nord

Baie-Johan-Beetz (Québec) G0G 1B0

Téléphone: (418) 539-0007 - Télécopieur: (418) 539-0205

Courriel: directiongenerale@baiejohanbeetz.qc.ca

Avis public-Règlement sur le traitement des élus municipaux

Avis public est, par les présentes, donné :

Qu'à la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Baie-Johan-Beetz, tenue à la salle Phidélem-Harvey, le 2 novembre 2020, le projet de règlement suivant fut présenté et un avis de motion a été donné en vue de son adoption à une séance subséquente du conseil

Que ce projet de règlement soit adopté par le conseil de la municipalité de Baie-Johan-Beetz qui se tiendra lundi le 7 décembre 2020 à 19h à la salle Phidélem-Harvey situé au 20 rue Johan-Beetz.

Le projet de règlement une fois adopté aura pour effet de remplacer le règlement 2020-01-06-01.

La rémunération de base et l'allocation de dépenses actuelles ainsi que celles proposées sont les suivantes :

Maire	Rémunération actuelle	Rémunération proposée
Rémunération de base	31 316 \$	32 326 \$
Allocation de dépenses	15 658 \$	16 163 \$

Conseillers	Rémunération actuelle	Rémunération proposée
Rémunération de base	1 320\$	1 654 \$
Allocation de dépenses	660 \$	827 \$

Le projet de règlement prévoit également

- Que la municipalité de Baie-Johan-Beetz versera au maire suppléant une rémunération additionnelle à compter du 31^{ième} jour de toute période d'absence ou d'incapacité de ce dernier au pro rata de la charge de travail effectuée et du nombre de jour de remplacement.
- Que les rémunérations et les allocations de dépenses ci-haut mentionnées seront indexées annuellement à compter de l'exercice financier suivant l'entrée en vigueur du présent règlement
- Que ce règlement aura un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2021

Ce projet de règlement peut être consulté à la municipalité de Baie-Johan-Beetz sur rendez-vous en appelant au 418-539-0007.

Donné à Baie-Johan-Beetz, ce (3^{ième}) jour de novembre deux mille vingt.

Myriam Lafleur
Directrice générale secrétaire-trésorière